

Coteo
agence de com
présente

en partenariat
avec



6^e édition !

RENCONTRES DES **C.S.E.** ET DES LOISIRS

Forum Gambetta – Calais

Judi
10 Mars
2022

de 10h à 16h

www.rencontres-csecotedopale.fr



VILLE
de Calais



CCI LITTORAL
HAUTS-DE-FRANCE



opalenews.com

DOSSIER SPONSORS

6^e édition !

RENCONTRES DES C.S.E. ET DES LOISIRS

Jeudi
10 Mars
2022

www.rencontres-csecotedopale.fr

Forum Gambetta – Calais

de 10h à 16h

La sixième édition des rencontres des CSE et des Loisirs de la Côte d'Opale aura lieu le jeudi 10 Mars 2022 au Forum Gambetta à Calais.

- Comités d'entreprises
- Associations diverses (sportives, culturelles etc.)
- COS, CCAS
- Mairies et collectivités territoriales
- Centres de loisirs, centre aérés...
- Associations et clubs seniors
- Autocaristes
- Offices de tourisme, campings...

Vous travaillez en direction de ces publics ? C'est l'occasion pour vous de leur présenter vos produits et services lors de cette manifestation qui vous sera entièrement dédiée !

Participeront par exemple : fournisseurs de C.S.E., parcs d'attractions, musées, casinos, cabarets et artistes, agences de voyages, autocaristes, organismes bancaires, comptables, syndicats, ...

Au travers d'un corner d'exposition, nous vous proposons de venir à la rencontre de vos (futurs) clients et à prendre contact dès aujourd'hui avec l'agence Coteo pour obtenir un dossier de présentation ou réserver votre emplacement.

**CORNER À PARTIR
DE 430€HT**

**VOUS SOUHAITEZ
PARTICIPER ?**

Contactez-nous dès aujourd'hui !



**LE DRAGON
DE CALAIS**

Impressionnant avec ses 15 mètres de haut, ses 25 mètres de long et ses 72 tonnes, le Dragon de Calais est une construction monumentale en acier et bois sculpté. Très expressif, il crache du feu, de la fumée et de l'eau.

Vous pourrez l'admirer depuis le sol mais aussi grimper sur son dos, grâce à un escalier intégré dans sa queue. Il embarquera jusqu'à cinquante passagers qui pourront profiter de la vue depuis la terrasse panoramique.

Vous êtes intéressé(e)s par cette découverte gratuite du dragon de Calais ? Merci de bien vouloir vous inscrire sur le site www.rencontres-csecotedopale.fr

Calais

12 rue des 4 Coins
62100 CALAIS
☎ 03 21 46 98 88
📠 03 21 34 25 35

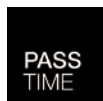
Boulogne s/mer

12 Quai Gambetta
62200 BOULOGNE S/MER
☎ 03 21 30 57 57
📠 03 21 92 98 13

Dunkerque

Créanor 2 Route de Bergues
59140 DUNKERQUE
☎ 03 28 61 18 90
📠 03 28 60 64 50

AVEC LE SOUTIEN DE



www.coteo.com/info@coteo.com

BOULOGNE S/ MER

12 Quai Gambetta
Tél 03 21 30 57 57 - Fax 03 21 92 98 13

CALAIS

2, rue des Quatre Coins (angle Jacquard)
Tél 03 21 46 98 88 - Fax 03 21 34 25 35

DUNKERQUE

Créanor, 2 route de Bergues
Tél 03 28 61 18 90 - Fax 03 28 60 64 50



6^e édition !

RENCONTRES DES C.S.E. ET DES LOISIRS



www.rencontres-csecotedopale.fr

Forum Gambetta – Calais

de 10h à 16h

Tarifs

1 - MINI CORNER (4m²)

(non cloisonné, avec un mange-debout, 2 tabourets, sans branchement électrique)

430 € HT

2m de façade x 2m de profondeur

- Possibilité de déployer un roll-up ou une petite flamme (pas de stand parapluie)
- Option branchement électrique : 60 € HT
- Inclus 1 repas sur place : entrée / plat / café et boisson (non alcoolisée) ou plat / dessert café et boisson (non alcoolisée) (repas supplémentaire : 20 € HT)



2 - CORNER

(non cloisonné, avec un mange-debout, 2 tabourets et branchement électrique inclus)

8m² : 630 € HT

4m de façade x 2m de profondeur

- Possibilité de déployer un stand parapluie
- Inclus 2 repas sur place : entrée / plat / café et boisson (non alcoolisée) ou plat / dessert / café et boisson (non alcoolisée) (repas supplémentaire : 15 € HT)
- Tranche de 2m² supplémentaires : 50 € HT (exemple : 12m² = 730 € HT) (1m de façade x 2m de profondeur)

Corner partagé avec une autre société : nous consulter obligatoirement.
Nous consulter pour toute autre forme de participation.

Branchement électrique

L'alimentation électrique est conçue pour un branchement commun à plusieurs corners, merci de prévoir rallonge et multi-prises aux normes (avec interrupteur).

Le branchement est limité à une utilisation modérée (16A par phase) et à usage domestique.

REGLEMENT

50 % de la somme TTC sera à régler à la signature du contrat par chèque à l'ordre de COTEO, et le solde à échéance 3 semaines avant la manifestation.

Si l'inscription à lieu moins de 3 semaines avant la manifestation, la totalité sera à régler à la signature du contrat.

LES DEMANDES DE RÉSERVATION SANS CHÈQUE D'ACOMPTE
NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

www.coteo.com/info@coteo.com

BOULOGNE S/ MER

12 Quai Gambetta
Tél 03 21 30 57 57 - Fax 03 21 92 98 13

CALAIS

2, rue des Quatre Coins (angle Jacquard)
Tél 03 21 46 98 88 - Fax 03 21 34 25 35

DUNKERQUE

Créanor, 2 route de Bergues
Tél 03 28 61 18 90 - Fax 03 28 60 64 50



6^e édition !

RENCONTRES DES C.S.E. ET DES LOISIRS

Jeudi
10 Mars
2022

www.rencontres-csecotedopale.fr

Forum Gambetta – Calais

de 10h à 16h

Bon de commande

À nous retourner par courrier à l'agence de Calais
(2, rue des 4 coins 62100 Calais)
ou par email sur info@coteo.com

Vos matériels ou services présentés :

Nom / Raison sociale :
Interlocuteur : Fonction :
Adresse (pour la correspondance administrative) :
Code postal : Ville :
Tél : Fax :
E-mail : Site web :
Commercial Coteo :

Mini-corner

Mini-corner	430 € ^{ht}
Option : branchement électrique	60 € ^{ht}
Repas supplémentaire	20 € ^{ht} x

TOTAL H.T.

TOTAL T.T.C.

Non cloisonné, 2m de façade x 2m de profondeur.
Avec un mange-debout, deux tabourets.
Possibilité de déployer un roll-up ou une petite flamme
(pas de stand parapluie). 1 repas inclus.

Le branchement électrique est en option.

Corner Non-cloisonné, avec un mange-debout, 2 tabourets, 2 repas et branchement électrique inclus. Possibilité de déployer un stand parapluie.

Superficie du corner	Prix HT	Superficie / Quantité	Prix HT
8m ²	630 €		
2m ² supplémentaire	50 €		
Repas supplémentaire	15 €		
Option : branchement électrique	60€		

Branchement électrique

Le branchement est limité à une utilisation modérée (16A par phase)
et à usage domestique. Pour des besoins importants, spécifiques
ou techniques, nous consulter impérativement au préalable.

TOTAL H.T.

TOTAL T.T.C.

Modalités de paiement

Acompte versé (TTC) Acompte de 50% par chèque à l'inscription à l'ordre de Coteo

Montant :€ à encaisser le :

Solde à régler (TTC) au plus tard 3 semaines avant la manifestation

Moyen :

Montant :€ à encaisser le :

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions générales de vente
Signature (avec cachet commercial)

Le

LES DEMANDES DE RÉSERVATION SANS CHÈQUE D'ACOMPTE
NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

www.coteo.com/info@coteo.com

BOULOGNE S/ MER

12 Quai Gambetta
Tél 03 21 30 57 57 - Fax 03 21 92 98 13

CALAIS

2, rue des Quatre Coins (angle Jacquard)
Tél 03 21 46 98 88 - Fax 03 21 34 25 35

DUNKERQUE

Créanor, 2 route de Bergues
Tél 03 28 61 18 90 - Fax 03 28 60 64 50



6^e édition !

RENCONTRES DES C.S.E. ET DES LOISIRS

Jeudi
10 Mars
2022

www.rencontres-csecotedopale.fr

Forum Gambetta – Calais

de 10h à 16h

Conditions générales de vente

Inscription

I - Dispositions générales

- 1) La (ou les) demande de réservation doit être accompagnée d'un premier paiement représentant 50% minimum du montant total TTC de la facture.
- 2) Les factures sont payables à réception. Le solde doit être entièrement versé au plus tard 3 semaines minimum avant la manifestation.
- 3) Le non-règlement aux échéances fixées du montant de la participation entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement attribué.
- 4) En cas de résiliation par le sponsor :
 - moins de deux mois avant la manifestation, quel que soit le motif, le sponsor est redevable de la totalité de la facture
 - plus de deux mois avant la manifestation, quel que soit le motif, le sponsor est redevable de 50% de la facture

II - Obligations et droits du sponsor

- 1) Le sponsor ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, ou services énumérés dans son bon de commande et acceptés par l'organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non-exposantes.
- 2) Il est interdit aux sponsors de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué (sauf avec accord express de l'organisateur).
- 3) Le sponsor s'engage à ne pas démonter avant l'heure de fermeture de la manifestation au public.

III - Obligations et droits de l'organisateur

- 1) L'organisateur fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de force majeure les dates et lieu peuvent être modifiés.
- 2) L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les sponsors pour quelque cause que ce soit et notamment pour annulation de l'évènement, retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de corners et sinistre quelconque, etc. La nuit, la salle est placée sous alarme.
- 3) L'organisateur ne fournit pas l'implantation des corners et se réserve le droit de modifier le plan à tout moment, y compris pendant l'évènement.

IV - Règlement de sécurité

Les sponsors sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'organisateur. Il est rappelé en particulier que l'ignifugation des installations est obligatoire (instruction du J.O. du 4 octobre 1959). Le sponsor ou son représentant doit être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du corner.

Formalités officielles

I - Assurances

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, le sponsor est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ou font courir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard et notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

II - Douanes

Il appartient à chaque sponsor d'accomplir les formalités douanières pour les matériels en provenance de l'étranger. L'organisateur ne saurait être responsable des difficultés qui pourraient survenir du fait de ces formalités.

Règlement spécifique

Le sponsor s'engage à ne pas altérer ou détériorer les structures de corners mises à sa disposition. Il est rigoureusement interdit de percer ou détériorer le sol et les murs des bâtiments d'exposition. Il est interdit de suspendre des objets lourds sur les cloisons (qui servent uniquement à l'affichage). Toute infraction dûment constatée par COTEO ou le propriétaire des structures ou des bâtiments, entraînerait un recours direct à l'encontre du sponsor contrevenant qui aurait à supporter la charge des réparations de remise en état.

Assurances multirisques

COTEO décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux marchandises, échantillons ou matériel d'exposition pour une cause quelconque ; il ne répond pas non plus des vols.

Application de règlement

Les sponsors en signant acceptent les prescriptions des règlements de la manifestation et toutes dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'organisateur qui se réserve le droit de leur signaler même verbalement. L'organisateur statue sur les demandes et peut, sans devoir se justifier, refuser l'admission.

Fait à
Le.....
Lu et approuvé (signature)

Cachet de la société obligatoire

www.coteo.com/info@coteo.com

BOULOGNE S/ MER

12 Quai Gambetta
Tél 03 21 30 57 57 - Fax 03 21 92 98 13

CALAIS

2, rue des Quatre Coins (angle Jacquard)
Tél 03 21 46 98 88 - Fax 03 21 34 25 35

DUNKERQUE

Créanor, 2 route de Bergues
Tél 03 28 61 18 90 - Fax 03 28 60 64 50